



Vente d une maison suite a un divorce

Par **mumu**, le **18/07/2012** à **19:56**

Bonjour,

je suis en instance de divorce depuis 2008. notre maison familiale est vendue et nous signons l acte de vente le 23 juillet., mais à l 'epoque nous avons construit grace à une succession que j ai bénéficié de ma mère décédée.

cet argent a servi à + de 50% d'acheter le terrain.

je dois récupérer cette somme certes, mais n' y a t -il pas cett loi qui stipule "acte de propriété vaut titre de bien.

je n arrive pas avec mon notaire avoir des informations concretes.

merci d avance de me répondre dés que possible.

Par **edith1034**, le **19/07/2012** à **08:27**

si la maison est au 2 noms , chacun reçoit la moitié, si l'un des deux a apporter des fonds propres, notamment un héritage, il a droit en plus à récompense

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>

Par **mclerot**, le **30/07/2012** à **17:48**

Cette maison constituait elle votre résidence principale.
car si vous vendez votre maison sans qu'elle le soit, vous ne bénéficiez pas d'une [réduction
impôt](#)